

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mesdames Arlette BERGER - Marie-Hélène DUSSUC - Marion LOPEZ - Mélanie MARCHAND- Pascale PERNET- Nelly TROUVEL - Martine VERNOUX Messieurs Jean-Marc ANCIAN - Daniel BELLOUZE - Rémi MICHEL -
Absents excusés : René ARNOUX – Frédéric CRAUSAZ - David LACREPINIÈRE - Jean Guy MOREL–
Absent : Éric SEBILLE
Procuration : Jean Guy MOREL à Jean Marc ANCIAN
Convocation du 29 août 2017

Secrétaire de Séance Daniel BELLOUZE

APPROBATION PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 2017

CONTRATS D'ASSURANCES MULTIRISQUES ET AUTO MISSION

Il a été demandé à GROUPAMA la révision et la mise à jour du dossier d'assurance de la Commune, les garanties restant les mêmes.

Le nouveau contrat d'assurance multirisque de la commune comprend en plus l'agence postale. De plus, je vous propose de souscrire un nouveau contrat d'assurance « auto mission des agents et des élus, qui se substitue à l'assurance des véhicules personnels des agents et des élus lorsque ceux-ci utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de mission.

Le projet de contrat d'assurance VILLASSUR concernant le budget principal (dommage aux biens, responsabilité civile, protection civile) est proposé pour un montant de cotisation de 6.060 € au lieu de 6.920 € et celui du budget eau / assainissement est proposé pour un montant de cotisation de 1.038 € au lieu de 1.281 €.

Le contrat auto mission des agents et des élus est proposé pour un montant de cotisation de 360,03 €.

Après présentation des nouveaux contrats, le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE les nouveaux contrats
- AUTORISE Madame le Maire à les signer.

AVENANT N° 01 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION RÉSEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT ET POSE DE FOURREAUX POUR RÉSEAU SEC CHEMIN DE TRÉBOYANT/ RUE DE LA VIE DU FOUR – LOT 1 CREATION / REHABILITATION DE RESEAUX PAR TERRASSEMENT – ENTREPRISE DUMAS

Le chantier concernant la réalisation des travaux par l'entreprise DUMAS TP pour le lot 1 « création / réhabilitation de réseaux par terrassement » du marché de travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement et pose de fourreaux pour réseau sec chemin de Tréboyant / rue de la Vie du Four a rencontré deux types de variations :

- variations sur les quantités initiales suite à des ajustements des opérations
- prix nouveaux

En conséquence, l'avenant n° 1 sur le marché global est présenté :

- . montant HT : - 3 138 ,92 €
- . montant TTC : - 3 766,71 €

Ce qui porte le nouveau montant du marché sur le marché global à :

- . montant HT : 151 525,08 €
- . montant TTC / 181 830,09 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

-APPROUVE cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 5 avril 2017, parmi lesquels figure l'emploi permanent d'agent de service et périscolaires (garderie/cantine/tap) rémunéré sur la grille d'adjoint technique à raison de 27 h 30 annualisés

Considérant le courrier du 21 août 2017 par lequel POLE EMPLOI indiquant que l'aide financière à l'insertion professionnelle afférente au renouvellement du Contrat Unique d'insertion (CUI) à compter du 6 octobre 2017 ne sera pas accordée,

Considérant qu'il convient d'accompagner et d'encadrer les enfants lors des temps d'accueil sans hébergement extra-scolaire le mercredi matin en lieu et place des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire)

Considérant le non renouvellement du contrat de l'agent chargé d'effectuer la cantine la garderie les TAP et le ménage à l'école et qu'il convient de ce fait d'augmenter le temps de travail de certains agents,

- PROPOSE de réorganiser le fonctionnement du service et d'augmenter le temps de travail pour assurer des tâches ménagères comme suit :

- Poste permanent d'agent de service et périscolaires (garderie/cantine/temps d'accueil extrascolaire) rémunéré sur la grille d'adjoint technique : 29 h 15 annualisées (au lieu de 27 h 30) à compter du 1^{er} septembre 2017
- Poste Contrat Unique d'Insertion (ménage/garderie/cantine/temps d'accueil extrascolaire) : 29 h 15 annualisés (au lieu de 27 h 30 annualisés) jusqu'au 5 octobre 2017 avec une rémunération égale à 109,32 % du SMIC
- PROPOSE de créer un poste permanent supplémentaire d'agent de service et extrascolaires (garderie/cantine/accueil extrascolaire) rémunéré sur la grille d'adjoint technique : 29 h 15 annualisées avec effet au 6 octobre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE les nouveaux tableaux des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqués en annexe à compter du 1^{er} septembre 2017 et à compter du 6 octobre 2017

- FIXE le temps de travail du poste Contrat Unique d'Insertion à 29 h 15 annualisées à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 5 octobre 2017 avec une rémunération égale à 109,32 % du SMIC.

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires.

TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Filière Administrative		
Secrétaire de Mairie	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe
Secrétaire Comptable	1	Adjoint Administratif
Secrétariat divers/Accueil/Gestion salles / Réception demandes d'urbanisme	1	Adjoint Administratif
Secrétariat divers/Accueil/Facturations : Eau et Périscolaires (<i>Cantine/Garderie/TAPS</i>)	1	Adjoint Administratif
Filière Technique		
Agent Technique polyvalent, référent service technique	1	Adjoint Technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
Agent Technique polyvalent	1	Adjoint Technique territorial
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Filière Sanitaire et Sociale		
Agent spécialisé des écoles maternelles et ménage	1	ATSEM principal 2ème classe 27h annualisées
Agent spécialisé des écoles maternelles et ménage	1	ATSEM 1 ^{ère} classe 30h30 annualisées
Filière Technique		
Agent Service et Périscolaires (<i>Cantine/Garderie/accueil extrascolaire</i>)	1	Adjoint Technique territorial 29 h 15 annualisées
Agent Service et Périscolaires (<i>Cantine/Garderie/accueil extrascolaire</i>)	1	Adjoint Technique territorial 19h annualisées

TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 6 OCTOBRE 2017

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Filière Administrative		
Secrétaire de Mairie	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe
Secrétaire Comptable	1	Adjoint Administratif
Secrétariat divers/Accueil/Gestion salles / Réception demandes d'urbanisme	1	Adjoint Administratif
Secrétariat divers/Accueil/Facturations : Eau et Périscolaires (<i>Cantine/Garderie/TAPS</i>)	1	Adjoint Administratif
Filière Technique		
Agent Technique polyvalent, référent service technique	1	Adjoint Technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
Agent Technique polyvalent	1	Adjoint Technique territorial
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Filière Sanitaire et Sociale		
Agent spécialisé des écoles maternelles et ménage	1	ATSEM principal 2ème classe 27h annualisées
Agent spécialisé des écoles maternelles et ménage	1	ATSEM 1 ^{ère} classe 30h30 annualisées
Filière Technique		
Agent Service et Périscolaires (<i>Cantine/Garderie/accueil extrascolaire</i>)	2	Adjoint Technique territorial 29 h 15 annualisées
Agent Service et Périscolaires (<i>Cantine/Garderie/accueil extrascolaire</i>)	1	Adjoint Technique territorial 19h annualisées

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CEIGNES POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire :

- RAPPELLE la délibération en date du 27 juin 2016 qui reconduisait les TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE 2016-2017 à 4.35 € par repas

-INDIQUE que la différence entre la participation des parents et le prix de revient des repas sera pris en charge par les budgets communaux de Ceignes et de Nurieux-Volognat.

-CONSIDERANT :

- que le prix de revient du repas s'élève à 7.87 € (charges du personnel, comprises)

- que le nombre total de repas s'élève à 6543 repas

- que le nombre de repas pris par les élèves de CEIGNES s'élève à 1413 repas

-PROPOSE DE FIXER le montant à payer par la commune de CEIGNES pour la cantine à 4.973,76 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DONNE son accord pour fixer le montant de la participation pour la cantine des élèves de la commune de Ceignes à 4973,76 €

- PRECISE que cette recette sera inscrite au budget communal.

RAPPORT ANNUEL EAU / ASSAINISSEMENT ANNEE 2016

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités locales je vous présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE ce rapport

RÉALISATION D'UNE VOIE PIÉTONS/CYCLISTES RELIANT LA ZAC A L'ENTRÉE DE NURIEUX-VOLOGNAT ↗ PLAN DEFINITIF DE FINANCEMENT

Le Conseil Départemental, lors de sa réunion de février 2017, a décidé de pré-réserver pour la réalisation d'une voie piétons/cyclistes, le long de la RD 979, entre la ZAC et l'entrée du village, une subvention de 5.012 €.

Afin que la réservation de cette participation financière se confirme par une attribution effective de subvention, il convient d'approuver le plan de financement définitif du projet précisant le coût prévisionnel réajusté, le montant de la subvention départemental pré-réservée et les autres éventuels financeurs.

Le plan définitif de financement s'articule comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Coût des travaux :	33 413.60 €	. Fonds de concours CCHB 22 %	7 357,90 €
		. Subvention Départementale 15 %	5 012.00 €
		. A la charge de la Commune HT 63 %	21 043.70 €
Total	33 413.60 €	Total	33 413.60 €

Le conseil municipal est invité à adopter ce plan de financement .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADOPTE ce plan définitif de financement

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

FISCALITE LOCALE DIRECTE

Par mail du 17 août 2017 la Préfecture de l'Ain indique que, dans le cadre de la loi, les collectivités territoriales peuvent décider de modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux prévues par le droit commun. A cet effet, elle a adressé un catalogue des délibérations de fiscalité locale directe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

-DECIDE de ne pas apporter de modification à la fiscalité actuelle.

CREATION D'UN SERVICE PAIE AU CENTRE DE GESTION

Par mail du 17 août dernier, le Centre de Gestion informe la commune de la création d'un service paie à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce service concerne toutes les collectivités et il apporte une solution

complète et fiable pour toutes les opérations liées à la paie. Le tarif des prestations est de 15 € au moment de la création du dossier (une seule fois par agent ou élu) et 10 € par bulletin de paie par mois (tout inclus).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

-DONNE un accord de principe pour adhérer à ce service

REGULARISATION FACTURATION EAU ASSAINISSEMENT CCHB

Un rappel sera fait sur les factures eau/assainissement du 2^{ème} semestre 2017 concernant la redevance communautaire pour l'eau et l'assainissement. Ce rappel correspond à 0,307 € HT par m3 d'eau et à 0,839 € HT par m3 pour l'assainissement pour l'année 2016 et à 0,331 € HT par m3 d'eau et 0,703 € HT par m3 pour l'assainissement pour le 1^{er} semestre 2017. Pour une famille ayant consommé 70 m3 par semestre cela correspond à un rappel total de 115,05 € TTC pour les 3 semestres.

RAPPORT ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE

Par courrier du 10 août 2017 la CCHB transmet le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 juin au 10 juillet 2017. Conformément à l'article R 123-21 du code de l'environnement, le rapport et les conclusions de cette enquête sont tenues à la disposition du public à la Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur qui a estimé que ce projet, respectait les principes de développement territorial dans une logique de développement durable économe de l'espace, préservait les paysages en évitant l'étalement urbain et respectait la richesse des milieux naturels, limitait les zones constructibles aux secteurs proches des équipements collectifs., a conclu cette enquête et a émis un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Nurieux-Volognat

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Par courrier du 31 juillet 2017 la CCHB nous indique qu'elle n'a pas la compétence concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Cette compétence est communale. Il est rappelé que la commune doit rédiger son schéma de DECI pour lui permettre de définir une approche de programmation permettant d'optimiser les ressources et de définir précisément les besoins à terme en application du PLUi.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Vendeurs :

- COSTILLE Mathieu parcelles AH 254 située 13 chemin de la Fontaine
- Consorts RAVIER parcelle AD 105 située 8 rte de Berthiand

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas préempter sur ces projets de vente.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION LIRE A NURIEUX-VOLOGNAT

Madame le Maire

-RAPPELLE que la commune de Nurieux-Volognat, met à disposition gratuitement et de façon exclusive de l'association « Lire à Nurieux-Volognat », les locaux « bibliothèque municipale PAUL VUILLARD » situés 13 chemin de la GARE, 01460 Nurieux-Volognat qui comprennent le rez de chaussée et le 1^{er} étage. La grande pièce du 1^{er} étage est destinée à être utilisée en partage bibliothèque et mairie à des fins de stockage

- PRECISE que le 12 septembre 2014, il a été signé une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux « bibliothèque municipale PAUL VUILLARD » sis 13 chemin de la GARE à l'association LIRE A NURIEUX-VOLOGNAT dont elle est propriétaire.

- PRECISE que l'association LIRE A NURIEUX-VOLOGNAT a changé de présidente et qu'il est indispensable de souligner la responsabilité de chacun par leur signature sur une nouvelle convention.

- PRECISE qu'il y a lieu d'établir une convention avec chaque association, lors d'un changement de présidence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE son accord à l'établissement de la convention de mise à disposition à titre gratuit et exclusif des locaux communaux « bibliothèque municipale PAUL VUILLARD » situés 13 chemin de la GARE, 01460 Nurieux-Volognat qui comprennent le rez de chaussée et le 1^{er} étage. La grande pièce du 1^{er} étage est destinée à être utilisée en partage bibliothèque et mairie à des fins de stockage

- PRECISE que cette convention prend effet à la signature

- AUTORISE le maire à signer cette convention

DECISION MODIFICATIVE N° 3 M 14 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LIRE A NURIEUX-VOLOGNAT

Madame le Maire présente la demande de subvention complémentaire de 300 € en faveur de la bibliothèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs en accordant la subvention complémentaire de 300 €

- VOTE les crédits suivants

FONCTIONNEMENT – BUDGET M14

COMPTES/LIBELLES	DÉPENSES		RECETTES	
	<i>En diminution</i>	<i>En augmentation</i>	<i>En diminution</i>	<i>En augmentation</i>
6161 – assurances multirisques	300 €			
6574 - subvention		300 €		

REMPLACEMENT COMPTABLE TRESORERIE DE NANTUA

Mme Sabine PELEY-DUMONT inspectrice des finances publique est affectée à compter du 1^{er} septembre à la Trésorerie de Nantua pour remplacer Mme Brigitte NOUGUIER.

CONTRATS AIDES ET BAISSSE DES DOTATIONS

Le Président de l'Association Départementale des Maires a transmis à la Mairie la copie du courrier qu'il a adressé à Muriel Pénicaud Ministre du Travail concernant le dispositif des contrats aidés d'une part et la copie du courrier adressé par François Baroin à Edouard Philippe, Premier Ministre, concernant la DETR et la DSIL d'autre part.

EFS

Courrier du 2 août 2017 concernant le planning des collectes de sang pour l'année 2018

RESTAURANT DU CŒUR

Courrier du 2 août 2017 de remerciements pour versement de subvention

COMMUNES FORESTIERES

Revue

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Copie du courrier du 11 août 2017 de remerciements du Président à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers pour leurs nombreuses interventions durant l'été

INTERVENANTE MUSIQUE A L'ECOLE

Absente la première semaine d'école.

CAMBRIOLAGES ET DEGRADATIONS

Suite au dépôt de plusieurs plaintes, la Gendarmerie poursuit les enquêtes.

DEPOTS SAUVAGES

Une plainte a été déposée

CROIX ROUGE

Une campagne de sensibilisation sera organisée en porte à porte par la Croix Rouge du 4 au 30 septembre 2017.

GRDF

Bilan de l'activité de GRDF sur la commune concernant le gaz.

MISSION LOCALE

Demande d'informations complémentaires

DYNACITE

Rapport d'activité

DIVERS

SEMCODA

Rapport du 23 juin 2017

CENTRE CULTUREL

Programmation

LA FORESTIERE

Du samedi 16 septembre au dimanche 17 septembre

MUSEE IZERNORE

Du samedi 16 septembre au dimanche 17 septembre

RAID VALLEE DE L'AIN

1 octobre 2017

ADAPEI

Opération brioches 7 et 8 octobre

VIDEO SURVEILLANCE BATIMENT DES AINES

Présentation devis

REMERCIEMENTS

Elisée PERNET

JOURNEES DU PATRIMOINE 16 ET 17 SEPTEMBRE

Chapelle de MORNAY ouverte, grille fermée les matins

Ouverte au public de 14h à 17h samedi et dimanche

FLEURISSEMENT DES PARTICULIERS

Photos des particuliers envoyées au comité de fleurissement départemental

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 4 octobre 2017

